

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">A compléter par l'étudiant :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p>	Enregistrement :	
		
PIECES A FOURNIR*		
COMPLET	Photocopie carte d'identité ou passeport	Fiche prélèvement comptabilité + votre R.I.B.
INCOMPLET	Photocopie livret de famille	200 € arrhes
	Photocopie du relevé de notes du baccalauréat	Photocopie certificat armée (JDC)
	3 Derniers bulletins de notes	Fiche médicale
	2 photos d'identité (à coller dans le dossier SVP sur la fiche médicale et sur la 2 ^{ème} page du contrat)	
	Contrat de scolarisation complété et signé	

***Tout dossier devra être complet pour valider votre inscription**

ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION INSCRIPTION EN CLASSE DE :

BTS BATIMENT 1ERE ANNEE

ANNEE 2024- 2025

DATE RETOUR :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LA JOLIVERIE

141 route de Clisson BP 43229 - 44232 St Sébastien-sur-Loire Cedex

Tél. 02 40 80 82 04 - Fax 02 40 34 73 70

www.la-joliverie.com

**ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION
INSCRIPTION EN CLASSE DE :
BTS BATIMENT 1ERE ANNEE**

Le dossier doit nous être retourné sous huitaine avec les pièces jointes suivantes :

- *Le contrat de scolarisation complété et signé.*
- *La photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'étudiant (e).*
- *La photocopie du livret de famille.*
- *La copie du relevé de notes du Baccalauréat (dès que vous le recevrez du Rectorat).*
- *Les 3 derniers bulletins de notes.*
- *2 photos d'identité à coller dans le dossier (sur la 2^{ème} page du contrat et sur la fiche médicale).*
- *La fiche comptabilité (prélèvement automatique des factures) accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.*
- *200 € d'arrhes versées par chèque bancaire à l'ordre de l'OGEC La Joliverie. (Ces arrhes seront déduites de la facture annuelle). - Au dos du chèque, inscrire les nom, prénom et classe - Remboursement en cas d'échec au BAC uniquement.*
- *La photocopie du certificat d'armée (J.D.C.).*
- *La fiche médicale.*
- *Si concerné : la dernière notification d'aménagement d'examen et/ou la copie du dernier plan d'accompagnement : P.A.P. ou P.A.I. ou GevaSco/P.P.S. ou P.P.R.E ou P.A.E.H. (sans quoi les besoins spécifiques de l'étudiant ne pourront être pris en compte).*
- *L'attestation de bourses 2024/2025 (si applicable) dès réception du CROUS.*
- *Important : Il est impératif que tout candidat ayant obtenu son diplôme à l'étranger (hors établissement français à l'étranger) puisse fournir une reconnaissance de diplôme de niveau 4 dès l'entrée en formation de BTS. Ce document appelé « attestation de comparabilité » établi une correspondance entre un diplôme étranger et un niveau de diplôme français. Pour l'obtenir, toutes les démarches se font sur la plateforme en ligne : <https://phoenix.france-education-international.fr/inscriptions/>*
 - *Attention : le délai d'obtention est de plusieurs mois.*

Photo
à
coller

Les renseignements demandés ci-après vont être saisis sur ordinateur.
Nous vous prions de les compléter le plus précisément possible. Merci.

Nom de l'étudiant :	1 ^{er} Prénom :
	2 ^{ème} Prénom :

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____ Pays : _____

Nationalité : _____

Sexe : Féminin Masculin

Régime : Demi-pensionnaire Externe

Le régime choisi sera définitif au 15 septembre. Il n'y aura donc pas de changement en cours d'année scolaire.

Adresse de l'étudiant :

N° et rue : _____

Code postal : _____ Commune : _____

N° de téléphone du domicile : _____ N° Portable : _____

Adresse email : _____@_____

N° Identifiant élève I.N.E. _____

N° Sécurité Sociale de l'étudiant _____

Informations complémentaires : Avez-vous déjà bénéficié d'Aménagement d'Examen :

OUI NON (barrez la mention inutile)

Nom et adresse établissement scolaire fréquenté actuellement (2023/2024): _____

Classe fréquentée actuellement (2023/2024) : _____

SITUATION FAMILIALE DES RESPONSABLES LEGAUX:

- Mariés/ Pacsés - Divorcés - Séparés - Célibataire - Veuf/Veuve -
 Concubinage

*Les deux parents exercent conjointement l'autorité parentale, que les parents soient mariés ou non, vivant ensemble ou séparément.
Même séparés, ils exercent à égalité leurs droits et devoirs quel que soit le lieu de résidence du jeune.
Les parents ont les mêmes droits, sauf décision contraire du Juge des Affaires Familiales.*

<p>Responsable A Père – Mère – Etudiant – autre : (entourer la mention choisie)</p> <p>M-MME</p> <p>Adresse</p> <p>.....</p> <p>CP : Ville</p> <p>Tél : Portable</p> <p>Email :</p> <p>Profession :</p> <p>N° catégorie professionnelle (Voir page 6)</p> <p>Employeur et adresse</p> <p>.....</p> <p>N° téléphone travail</p>	<p>Responsable B Père – Mère – Etudiant – autre : (entourer la mention choisie)</p> <p>M-MME</p> <p>Adresse</p> <p>.....</p> <p>CP : Ville</p> <p>Tél : Portable</p> <p>Email :</p> <p>Profession :</p> <p>N° catégorie professionnelle (Voir page 6)</p> <p>Employeur et adresse</p> <p>.....</p> <p>N° téléphone travail</p>
---	---

RELEVES DE FRAIS - CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION

⇒ Les tarifs sont établis **pour l'année scolaire entière** et calculés sur les frais de l'établissement. Les absences, les stages, les périodes de formation en entreprise, voire les départs anticipés à la suite d'examen, et sortie définitive de l'établissement ne donnent pas lieu à régularisation. Néanmoins, un avoir est calculé pour une sortie définitive de l'Etablissement au cours de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} période, conformément au tableau ci-après :

PERIODES	AVOIR (*) sur les tarifs annuels	Pendant la 1 ^{ère} période scolaire Du 2 septembre au 21 décembre 2024	Pendant la 2 ^{ème} période scolaire Du 6 janvier au 5 avril 2025	Pendant la 3 ^{ème} période scolaire Du 21 avril au 5 juillet 2025
		58 %	25 %	

(*) **Pourcentage appliqué uniquement** sur Contributions des Familles, Abonnement d'accès à la restauration et sur l'hébergement

Adhésion facultative A.P.E.L./U.D.A.P.E.L.

Ces informations vous sont demandées afin de calculer le montant de votre cotisation à l'APEL/UDAPEL, **dans le cas où vous souhaitez adhérer à cette association**. Pour information la cotisation était de 8 € pour l'adhésion APEL et de 18.75 € pour l'UDAPEL pour l'année 2023/2024. Pour plus d'informations sur l'APEL, consulter notre site internet www.la-joliverie.com

Nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement catholique : _____

Est-ce votre enfant le plus jeune qui est scolarisé à la Joliverie ? : OUI NON

OUI : la cotisation UDAPEL est appelée sur le relevé de frais annuel avec la cotisation A.P.E.L. JOLIVERIE

NON : seule la cotisation « A.P.E.L. JOLIVERIE » est appelée sur le relevé de frais annuel. La cotisation UDAPEL est appelée par l'établissement catholique dans lequel est inscrit votre enfant le plus jeune.

Facturations – Signatures obligatoires pour valider cette inscription* **Attention l'imitation de signature est un délit de faux et d'usage de faux puni par la loi**

⇒ Les responsables A et B, mariés ou vivant en union libre, les responsables veufs (ves) s'engagent à régler les factures à 100 %.

⇒ Les responsables séparés, divorcés ou autres situations s'engagent à régler les factures suivant la répartition suivante :

Responsable A à hauteur de % Responsable B à hauteur de %

Les factures sont adressées aux responsables A et B valant acceptation de la facturation. Le total A et B égal 100 %.

Signature de Patrick BIZET, Directeur Général

Signature de l'étudiant * :

Les responsables mariés ou vivant en union libre, les responsables veuf(ve)s

Facture(s) adressée(s) à l'ensemble du(des) responsable(s) A et B.

Signature(s) de A et/ou B

Précédée(s) de la mention :

« lu et approuvé et valant acceptation des facturations

à 100% » *

.....
.....

Les responsables séparés, divorcés ou autres situations ou autres complèteront cette partie

Facture(s) adressée(s) aux responsables A et/ou B
(Total A et B égal 100 %)

Responsable A à hauteur de %

Signature précédée de la mention « lu et approuvé et valant acceptation des facturations » *

.....

Responsable B à hauteur de %

Signature précédée de la mention « lu et approuvé et valant acceptation des facturations » *

.....

TABLEAU DES CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES DES PARENTS ET/OU PAYEURS D'ETUDES

(Nomenclature nationale du 26/06/00)

10	Agriculteur exploitant : Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher – Fermier – travaux agricoles (Moins de 10 salariés) ...
21	Artisan : Boulanger, Pâtissier, Boucher... Artisan maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier... Artisan d'imprimerie, d'art... Transporteur routier indépendant (moins de 10 salariés)
22	Commerçant et assimilé : Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés : Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier...
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales : Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, notaire, Expert-comptable, Pharmacien...
33	Cadre de la fonction publique : Magistrat, inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...
34	Professeur, Professions scientifiques : Proviseur, Principal, Professeur Agrégé ou Certifié, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier, Conseiller d'orientation...
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles : Journaliste, Ecrivain, Bibliothécaire, Danseur...
37	Cadre administratif, Commercial d'entreprise : Directeur d'Agence bancaire
38	Ingénieur, Cadre technique d'entreprise
42	Instituteur et Assimilé : Instituteur, Directeur d'école, PEGC, Maître Auxiliaire, Conseiller d'Education...
43	Professions intermédiaires santé et du travail social : Puéricultrice, Infirmier, Assistante Sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur Spécialisé, Sage-femme...
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique : Contrôleur des Impôts, Secrétaire Administrative, Inspecteur de Police, Adjudant...
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises : Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, Photographe
47	Technicien : Dessinateur industriel, Analyste, Programmeur, Géomètre, Technicien, Chimiste, Contrôleur laitier
48	Contremaître, Agent de maîtrise : Conducteur de travaux, Chef de dépôt, Chef d'atelier, Chef de cuisine
52	Employé civil et Agent de service de la fonction publique : Aide-soignante, Ambulancier, Agent Administratif, agent de service, Préposé, Dactylo, Standardiste
53	Policier, militaire : Gendarme, pompier, Agent de police, Agent de sécurité
54	Employé administratif d'entreprise : Secrétaire, dactylo, Guichetier, Standardiste
55	Employé de commerce : Vendeur, caissière, pompiste..
56	Personnels – Services directs aux particuliers
61	Ouvrier qualifié : Mécanicien, Ajusteur, Conducteur de machine ou d'engin, OHQ, OQ, Chef d'équipe, Jardinier, Menuisier, Charpentier, Ouvrier d'art, Verrier, Couturière, Conducteur routier, Chauffeur de taxi salarié, Magasinier
66	Ouvrier non qualifié : Manœuvre, Manutentionnaire, Bagagiste, Déménageur
69	Ouvrier agricole : Marin Pêcheur, Bûcheron, Berger...
70	Retraité : Agriculteur Exploitant
72	Retraité : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise
73	Retraité : Cadre, Professions intermédiaires
76	Retraité : Employé, ouvrier
81	Chômeur n'ayant jamais travaillé
82	Personne sans activité professionnelle (Autre que retraité)
99	Non renseignée (Inconnue ou sans objet) Elèves sous tutelle DASS